



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N^o: 81
No.:

LE 15 MAI 1984

SIGNATURE DE L'ACCORD CULTUREL ENTRE LE CANADA ET L'ITALIE

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et l'honorable Giulio Andreotti, ministre des Affaires étrangères de l'Italie, ont annoncé aujourd'hui qu'un accord culturel entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République d'Italie sera conclu le 17 mai à Ottawa. L'accord sera signé par l'honorable Jean-Luc Pepin, ministre des Relations extérieures, pour le Canada et, pour l'Italie, par le sénateur Susanna Agnelli, ministre d'Etat aux Affaires étrangères, qui sera en visite au Canada les 17 et 18 mai.

Le Canada et l'Italie ont de nombreux échanges culturels et académiques importants depuis plusieurs années. Jusqu'ici, ces relations se sont déroulées dans le contexte d'un échange de notes officiel entre les deux pays qui a pris effet le 12 février 1954. Les discussions en vue d'un accord plus général étaient engagées depuis un certain temps, et un effort particulier y a été consacré ces dernières années. Les négociations ont abouti un accord au courant de l'été 1983 et, depuis, les deux gouvernements attendaient une occasion propice à la signature. La visite au Canada du sénateur Agnelli, qui inaugurerait l'Institut culturel italien à Toronto le 18 mai, fournit cette occasion tout comme elle est un nouveau témoignage des excellentes relations qu'entretiennent le Canada et l'Italie et de la haute considération qu'ils ont l'un pour l'autre.

L'accord, qui a pour objectif premier de renforcer les liens culturels entre les peuples canadien et italien, touche à tous les aspects des relations culturelles et académiques entre les deux pays. Il fournit un cadre officiel aux échanges culturels et encourage les deux nations à faciliter les visites - d'artistes, d'intellectuels et d'étudiants. L'accord vise en outre à promouvoir à grande échelle le libre échange des informations et des opinions, ainsi qu'à faciliter et à encourager les échanges de produits culturels et de recherches académiques. Collectivement et séparément, ces activités contribueront à renforcer la compréhension mutuelle et la collaboration entre les deux pays et enrichiront leurs cultures nationales respectives.